



ANNEXE 1

JAMAIS SANS TOIT

Le 20 novembre, à l'occasion de la célébration du 25ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'Education Nationale insiste sur le rôle de l'école dans la défense et la promotion de ces droits. Pourtant, tous les jours, ces droits fondamentaux sont bafoués : droit à l'éducation (art. 28), au logement et à un niveau de vie décent (art. 27)... Certains de nos élèves subissent des conditions de vie précaires et indignes, incompatibles avec le suivi d'une scolarité : à la rue, sous les ponts, en squats ou ballottés de foyers surpeuplés en hôtels insalubres.

Le collectif Jamais sans toit appelle les parents et professionnels à un rassemblement le 19 Novembre à 18h devant la préfecture et à des actions de solidarité avec les familles concernées le 20 Novembre dans les écoles (occupations, goûters solidaires, pétitions...) pour dénoncer le non-respect de ces droits fondamentaux et les conditions de vie indignes auxquels sont réduits certains de nos élèves.

Nous demandons que soient appliquées les dispositions prévues par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, que nos élèves et leur famille bénéficient d'un logement décent et durable et que soit délivré à leurs parents un titre de séjour portant la mention *Vie privée et familiale* permettant l'exercice d'une activité professionnelle.